

IL FAUT CHOISIR CONDUIRE OU TELEPHONER



Pour aller plus loin

- www.preventionroutiere.asso.fr
- L'association Prévention Routière édite des dépliants d'information sur d'autres thèmes de sécurité routière : la vitesse, l'alcool au volant, les giratoires...
- Renseignez-vous auprès du comité de l'association Prévention Routière de votre département ou téléchargez-les sur notre site Internet.



Pour ne conserver que les aspects positifs du portable, il est impératif de respecter quelques règles de sécurité.

- 1** Ne téléphonez jamais si vous conduisez.
- 2** De préférence, **éteignez votre téléphone avant de partir**, ou mettez-le sur messagerie (ou sur mode vibreur). Au volant, ne répondez jamais au téléphone. Certains professionnels jugent indispensable dans le cadre de leur travail de pouvoir être joints à tout moment, même au volant. Mais on doit se poser certaines questions : puis-je intégrer différentes sonneries pour savoir qui appelle ? Quel est le degré d'urgence des appels ? Est-ce le meilleur moment pour prendre une décision ?
- 3** Si vous êtes accompagné, **demandez à un passager de répondre** à votre place.
- 4** Pour passer un coup de fil ou récupérer vos messages, **arrêtez-vous dans un lieu adapté**. C'est-à-dire ni sur la bande d'arrêt d'urgence de l'autoroute, ni en double file ou au feu rouge en ville.
- 5** Si vous téléphonez à quelqu'un et vous apercevez qu'il est au volant, mettez fin de vous-même à la conversation.



Association Prévention Routière
Centre National :
6, avenue Hoche ■ 75008 Paris
Tél. : 01 44 15 27 00 ■ Fax : 01 42 27 98 03
www.preventionroutiere.asso.fr

Ce dépliant a été édité en partenariat
avec les assureurs
de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances.



Fédération
Française
des Sociétés
d'Assurances



REJOIGNEZ-NOUS

ASSOCIATION PRIVÉE. NOUS AVONS BESOIN DE VOUS.

A remplir au verso et à renvoyer dès aujourd'hui, accompagné de votre règlement à l'association Prévention Routière, 6 avenue Hoche, 75008 Paris.



IL FAUT CHOISIR

CONDUIRE OU TÉLÉPHONER

→ Toutes les études scientifiques, françaises et étrangères, démontrent l'existence d'un lien entre le fait de téléphoner en conduisant et le sur-risque d'accident. **Les conducteurs qui téléphonent en conduisant ont 5 fois plus de risque d'avoir un accident.** Ce risque est indépendant du type de téléphone utilisé, qu'il soit tenu en main, équipé d'une oreillette ou muni d'un kit mains libres. Le nombre d'accidents pourrait être réduit de 7 à 8 % si aucun conducteur ne téléphonait au volant.

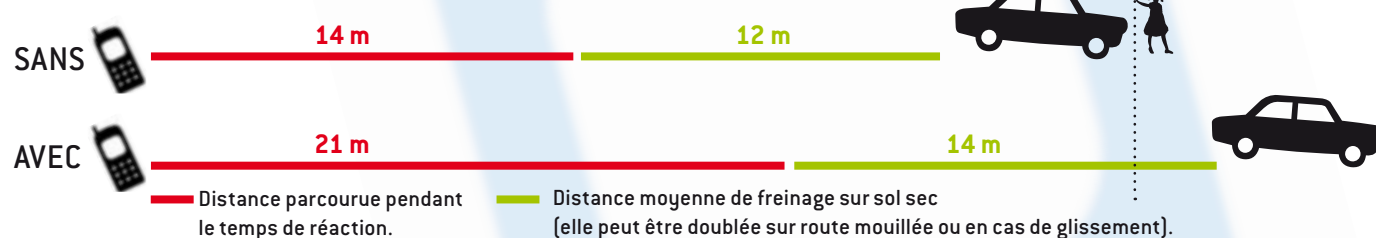
→ Près de la moitié des conducteurs décrochent leur téléphone dans les 2 secondes, dans l'urgence, donnant la priorité à cette tâche. L'attention n'est plus portée sur la conduite.

→ **Le téléphone, même avec une oreillette ou un kit mains libres, modifie le comportement et la capacité à réagir.** L'attention portée à la conduite diminue, que le conducteur ait ou non l'habitude d'utiliser un portable et quel que soit son âge. Lors de la communication, le conducteur se focalise sur le devant de la route, regarde moins souvent dans ses rétroviseurs et sur les côtés, fait moins attention à la signalisation et aux autres usagers.

→ **Le véhicule tend à ralentir légèrement et à zigzaguer :** il franchit la ligne médiane plus souvent.

→ **En cas d'imprévu, le temps de réaction augmente de 50 % en moyenne,** que le téléphone soit tenu en main ou avec une oreillette. La distance d'arrêt est donc plus grande et le choc plus violent.

DISTANCE MOYENNE D'ARRÊT À 50 KM/H



à savoir

Pas question de nier l'intérêt du portable, utile en cas de panne ou d'accident. De toute l'Europe, vous pouvez composer le 112 en cas d'urgence. Si vous êtes témoin d'un accident, arrêtez-vous dans un endroit sécurisé pour téléphoner aux secours ou demandez à un passager de le faire immédiatement.

CODE DE LA ROUTE

CE QUE DIT LE

→ L'usage d'un téléphone tenu en main au volant est formellement interdit. Le contrevenant s'expose à une amende de 35 € et au retrait de 2 points de son permis de conduire. **Même avec un kit mains libres ou une oreillette, la responsabilité du conducteur en cas d'accident peut être retenue au motif qu'« il doit se tenir constamment en état et en position d'exécuter commodément et sans délai toutes les manœuvres qui lui incombent » [article R.412-6].**

FAUSSES

Les idées sa

« Conduire en téléphonant est moins dangereux avec une oreillette ou un kit mains libres. »

L'augmentation du risque d'accident est essentiellement due à la perte d'attention provoquée par la conversation téléphonique. Cette perte d'attention est identique que le conducteur utilise un kit mains libres, une oreillette ou un téléphone tenu en main.

« Téléphoner en conduisant n'est pas plus risqué que de discuter avec son passager. »

Contrairement à un passager, un interlocuteur téléphonique ne voit pas ce qui se passe sur la route et ne s'interrompt pas de parler en cas de danger.

« Marcher dans la rue en téléphonant est sans danger. »

Piéton, vous êtes aussi un usager en circulation, qui plus est fragile. En téléphonant, vous risquez de mal percevoir ce qui vous entoure et de ne pas prendre le temps d'analyser une situation dangereuse, notamment lors de la traversée de la chaussée.

SOUTENEZ L'ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE

OUI, je souhaite vous aider et je fais un don d'un montant de : 15 € 30 € autre €

Je complète mes coordonnées : Mme Mlle M. Nom Prénom

Code postal Ville Adresse

Date de naissance

NB : Tout don adressé à l'association Prévention Routière, association reconnue d'utilité publique, donne droit à une réduction d'impôt équivalente à 66 % du montant versé dans la limite de 20 % du revenu imposable. Un reçu fiscal vous sera envoyé prochainement.

